



Phase 2 : Projet d'Aménagement Stratégique

Penser le territoire de demain

Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** est un élément essentiel du Schéma de Cohérence Territoriale. Il fixe les stratégies et la politique d'aménagement du territoire à horizon 20 ans. Il s'appuie pour cela sur :

- Les constats et enjeux mis en évidence par les diagnostics territoriaux, environnementaux, économiques et agricoles.
- Les résultats de plusieurs ateliers et rencontres avec les élus, de temps d'échange avec les techniciens et rencontres avec les partenaires associés, les associations et la population locale.

>> Le projet de PAS élaboré par les élus de la CC PBI s'appuie sur deux grandes parties, composées de quatre axes (voir ci-dessous).

>> Ce projet sera traduit en orientations précises et chiffrées durant la prochaine phase de travail qui portera sur l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

1. Le socle territorial

1- S'APPUYER SUR UNE ARMATURE TERRITORIALE HIERARCHISÉE

Les objectifs par catégories de communes :

- Villers-Bocage et Aunay-sur-Odon/Bauquay (Les Monts d'Aunay): un rôle de pôle principal à affirmer
- Caumont-l'Éventé (Caumont-sur-Aure) et Noyers-Bocage (Val d'Arry) : des pôles relais à soutenir
- Des pôles de proximité garants du maintien de services majeurs pour la vitalité du territoire rural
- Des pôles ruraux à faire vivre



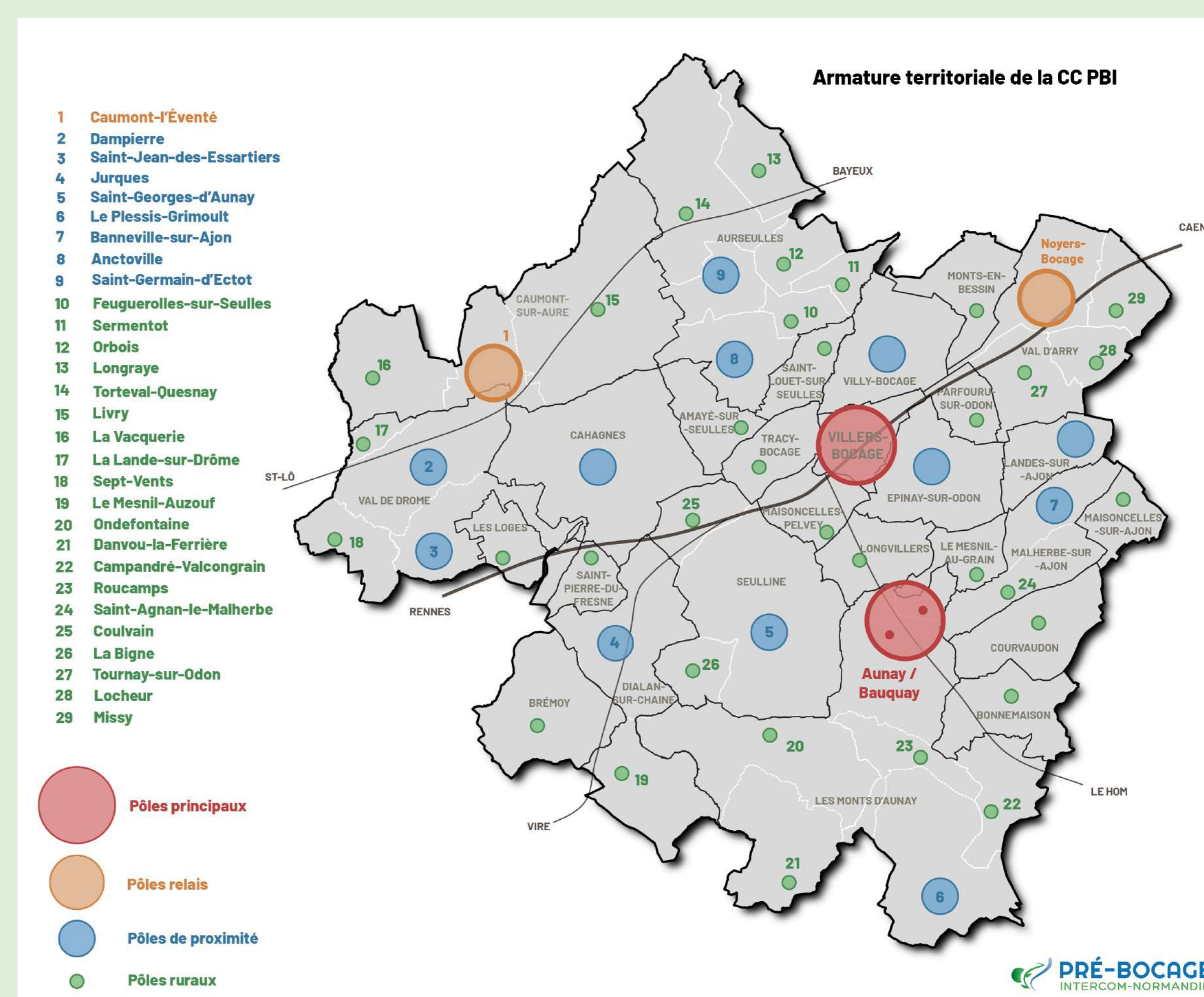
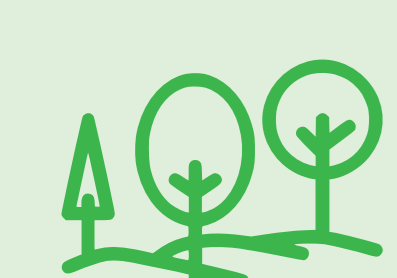
2- AMÉLIORER LA MOBILITÉ A TOUTES LES ÉCHELLES ET POUR TOUS LES PUBLICS

Proposer de nouveaux outils de mobilité qui répondent aux besoins de tous



3- S'INSCRIRE PLEINEMENT DANS UNE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE INDISPENSABLE ET ASSUMÉE

- Réduire progressivement l'étalement urbain et l'artificialisation des sols
- Préserver et valoriser les espaces naturels, support de services écosystémiques essentiels et garants d'un cadre de vie de qualité



4- FAIRE PERDURER L'IDENTITÉ RURALE

- Soutenir un urbanisme innovant qui préserve la qualité de vie dans les centres-bourgs et les villoges
- Valoriser les paysages et préserver le caractère rural du territoire



2. Un territoire de projets

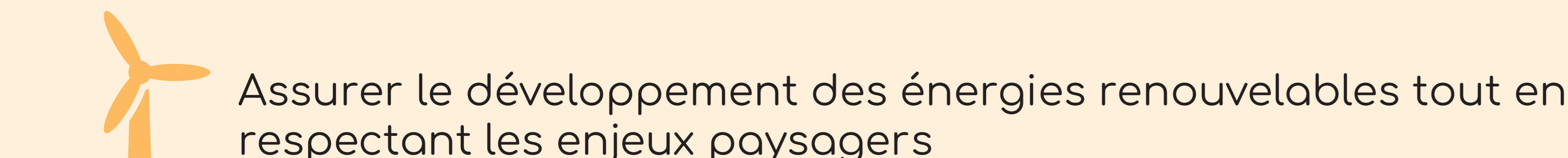
5- L'AMBITION DE RESTER SUR UN TERRITOIRE D'ACCUEIL ET DE VIE

Produire des logements indispensables pour le bien-être sur le territoire



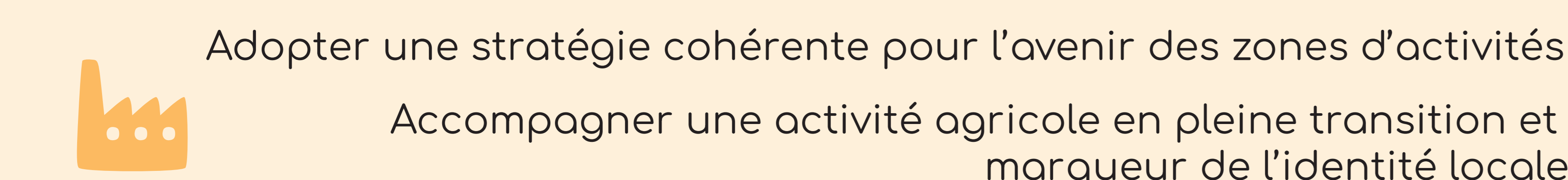
6- ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

Assurer le développement des énergies renouvelables tout en respectant les enjeux paysagers



7- SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE EN S'APPUYANT SUR SES ATOUTS

Adopter une stratégie cohérente pour l'avenir des zones d'activités
Accompagner une activité agricole en pleine transition et marqueur de l'identité locale



8- DISPOSER D'UN APPAREIL COMMERCIAL DYNAMIQUE ET ÉQUILIBRÉ

Prioriser le maintien et le développement de l'offre de proximité dans les centralités

- Centralité principale (Villers-Bocage, Aunay-sur-Odon)
- Centralité relais (Caumont-l'Éventé, Noyers-Bocage)
- Centralité secondaire (Cahagnes, Jurques)
- ▼ Périphérie principale (Villers-Bocage)
- ▼ Périphérie relais (Villers-Bocage, Aunay-sur-Odon, Caumont-l'Éventé)
- ▼ Périphérie secondaire (Villers-Bocage)

